

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 AVRIL 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS** : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTES AU SEIN DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**  
**DEL2023-58**

**Rapporteur : Elisabeth MOLLARD**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité social territorial du 23 février 2023 ;

L'emploi de directeur des Ressources Humaines, créé par délibération 2019-043 du 20 juin 2019 est actuellement vacant.

En effet, par délibération 2022-056 du 28 avril 2022, un emploi de responsable ressources humaines avait été créé afin d'anticiper le départ à la retraite de la Directrice des Ressources Humaines au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En septembre 2022, un nouveau responsable des Ressources Humaines a été recruté au sein de la collectivité et une période dite de « tuilage » a pu s'opérer avec l'ancienne directrice des Ressources Humaines. L'emploi de directrice des Ressources Humaines étant devenu vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de le supprimer.

Par ailleurs, l'emploi administratif permanent à temps non complet afin de gérer le suivi administratif et comptable du service de l'eau et de l'assainissement à temps non complet 17h30 doit également être supprimé. Créé par délibération 2022-080 du 22 juin 2022, il convient de supprimer cet emploi du fait du recrutement d'un agent administratif à temps complet pour la prise en charge de la gestion comptable eau et assainissement par un agent administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

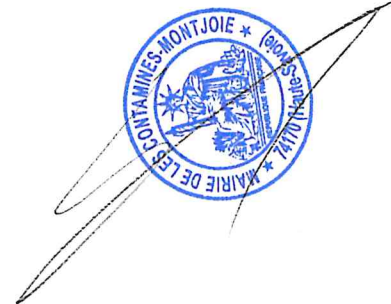
**Article 1 : DE SUPPRIMER** des emplois suivants :

Emploi	Nbre de poste concerné	Cat	durée de temps de travail	Cadre d'emploi
Directrice des Ressources humaines	1	A	Temps complet	Attachés territoriaux
Agent administratif et comptable du service de l'eau et assainissement	1	C	Temps non complet 17h30/35	adjoints administratifs

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte y afférent ;
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le